

# MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



Mairie de LA PLAGNE TARENTOISE  
Service Marchés Publics & Achats  
BP 04  
73 216 AIME CEDEX  
Tél: 04.79.07.11.06

## **PRESTATION DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX ET SANITAIRES PUBLICS**

Date et heure limites de réception des offres  
Lundi 3 juin 2024 à 12:00

## **Règlement de la Consultation**

## **SOMMAIRE**

<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>4</b>
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
<b><u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u></b>	<b>4</b>
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 - VARIANTES	6
<b><u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u></b>	<b>6</b>
<b><u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u></b>	<b>7</b>
<b><u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b>7</b>
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	8

## Article premier : Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne les **prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux et sanitaires public.**

La consultation a pour objet d'assurer :

- la propreté des bâtiments communaux et sanitaires publics
- le réapprovisionnement des consommables (savons, papiers etc...)

#### **Lieu(x) d'exécution :**

L'ensemble de la commune de la Plagne tarentaise

### 1.2 - Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles R.2124-1, R.2161-1 à 5 du Code de la Commande Publique.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Secteur Macot
2	Secteur Bellentre Bonconseil
3	Groupe scolaire Plagne Centre
4	Secteur Plagne 1800, Plagne Centre, La Roche
5	Secteur Plagne Village, Plagne Soleil
6	Secteur Plagne Bellecôte, Belle Plagne
7	Secteur Montchavin Les Cochés
8	Secteur versant du Soleil

### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Services de nettoyage. (909100009)	

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

#### **Reconduction du marché :**

Les prestations feront l'objet d'un marché, passé en application des articles 2161-1 à 2161-5 du Code de La Commande Publique et dont les conditions de reconduction sont précisées au C.C.A.P.

### 2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante, ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Les cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et leurs documents annexés
- Les décompositions du prix global forfaitaire à compléter par le candidat
- Les bordereaux de prix unitaires à compléter par le candidat
- Les formulaires DC1 et DC2
- Les plans.

Les plans sont donnés à titre indicatif mais ne sont pas contractuels. Le titulaire d'un lot ne pourra pas se prévaloir de l'inexactitude de certains plans pour demander une quelconque revalorisation des prix de son marché.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info) .

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

## **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

##### **Pièces de la candidature :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont joints au dossier. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus dans les articles L 2141-1 à L 2141-5 du Code de la Commande Publique.

- Les justifications à produire sont celles mentionnées à l'imprimé DC2.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article L 2142-1 du Code de la Commande Publique :

Les justifications à produire sont celles mentionnées à l'imprimé DC2.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article L 2142-1 du Code de la Commande Publique :

- Les renseignements relatifs aux moyens humains du candidat : description des effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement
- Les renseignements relatifs aux moyens matériels du candidat indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont il dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
- Les références du candidat en matière de prestations similaires à celles objet du marché : liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;
- Le certificat de qualification et/ou de qualité demandé aux candidats est en particulier : QUALIPROPRE / Services à l'industrie / I. Activités classées dans le nettoyage en milieu classique - entretien de locaux

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

##### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- La décomposition du prix global forfaitaire

- Un mémoire justificatif technique sur les dispositions prises par le candidat pour mener à bien la prestation: moyens humains et matériels utilisés, délai d'intervention, méthode de travail, fiches techniques des produits utilisés, organisation mise en œuvre pour le contrôle en interne des prestations réalisées par le personnel de l'entreprise, moyens d'information en temps réel du pouvoir adjudicateur sur l'avancement et la réalisation des prestations, la politique mise en place dans l'entreprise pour le respect de l'environnement.
- Certificat de visite

#### 4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### **Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 2152-1 à 2152-8 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères relatifs à la candidature sont :

**Garanties et capacités techniques et financières**  
**Capacités professionnelles**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique: jugée suivant la qualité du mémoire technique	60%
2-Prix des prestations	40%

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Il est rappelé conformément au Code de la Commande Publique que les offres déclarées inappropriées, irrégulières, inacceptables et anormalement basses sont éliminées. Les autres offres sont classées par ordre décroissant.

En application des critères ci-dessus énoncés, classés en fonction de la pondération respective qui leur a été attribuée, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Chaque offre est notée sur 20 points décomposés respectivement sur la base des 2 critères pondérés :

✚ *Le critère de la valeur technique, noté sur 12 points (soit une pondération de 60%) au vu du mémoire technique décrit à l'article 4.1.*

✚ *Le critère prix noté sur 8 points (soit une pondération de 40 %) ;*

La meilleure proposition financière se verra attribuer la totalité des points soit 8 points.

Les autres offres se verront attribuer les points suivant la méthode de calcul suivante:

$$= (\text{Meilleur Prix} / \text{Prix étudié}) \times 8$$

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévus aux articles L 2141-1 à L 2141-5 du Code de la Commande Publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **6.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

### **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

*Assistance:* Le logiciel est très simple d'utilisation et, de plus, des opérateurs peuvent apporter l'aide nécessaire au Candidat, sur simple appel téléphonique au n° 04 80 04 12 60.

## **Article 7 : Renseignements complémentaires**

### **7.1 - Demande de renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande sur le site <https://www.marches-publics.info>. 10 jours avant la date de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

Toute demande non formulée sur le site <https://www.marches-publics.info> ne sera pas prise en considération.

### 7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

### 7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

**Une visite des sites est obligatoire.**

Deux sessions sont programmées par lot suivant le tableau page suivante.

Les entreprises sont priées de s'inscrire par mail la veille auprès du contact mairie indiqué dans le tableau page suivante.

Aucune visite n'est prévue pour les WC publics et les logements ces locaux étant décrits dans des tableaux spécifiques annexés aux CCTP.

Un certificat de visite sera remis aux entreprises lors de ces sessions.

Ce certificat devra impérativement être joint à l'offre remise par le candidat.

<b>Lot</b>	<b>Date 1<sup>ère</sup> visite</b>	<b>Date 2<sup>ème</sup> visite</b>	<b>Lieu et heure de rendez vous</b>	<b>Contact Mairie</b>	
n°1	13 mai matin	16 mai matin	Mairie de Macot à 9h00	Jocelyne	coordination-enfance@laplagnetarentaise.fr
n°2	13 mai après midi	16 mai après midi	Mairie de Bellentre 17h00	Philippe	mp@laplagnetarentaise.fr
n°3	3 mai matin	14 mai matin	Ecole de Plagne Centre 9h30	Jocelyne	coordination-enfance@laplagnetarentaise.fr
n°4	6 mai matin	15 mai matin	Gare routière Plagne Centre 9h30	Sandrine	gestion-salles@laplagnetarentaise.fr
n°5	6 mai après midi	22 mai après midi	Bâtiment le Grand Combin Plagne Villages 14h00	Isabelle	dgas-enfanceculture@laplagnetarentaise.fr
n°6	7 mai après midi	15 mai après midi	Salle polyvalente Plagne Bellecôte 14h00	Damien	regisseur@laplagnetarentaise.fr
n°7	7 mai matin	14 mai après midi	Poste de police entrée de Montchavin 8h30 le 7 mai et 14h00 le 14 mai	Agnès	logement@laplagnetarentaise.fr
n°8	13 mai après midi	16 mai après midi	Mairie de Valezan à 13h30	Philippe	mp@laplagnetarentaise.fr